

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EMINENCE PATRIMOINE (Part SC : FR0011563527)

Cet OPCVM est géré par **AURIS GESTION**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds vise à rechercher, sur la durée de placement recommandée, fixée à cinq ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, i.e. €STR + 2%, en s'exposant aux marchés obligataires et aux marchés actions européens et internationaux par le biais d'investissement en OPC à travers une gestion discrétionnaire et flexible.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP pratique une gestion discrétionnaire exposée de -20% jusqu'à +60% de l'actif net sur les actions internationales mais aussi sur les supports obligataires et/ou monétaires des marchés internationaux de 20% minimum jusqu'à 100% de l'actif net, uniquement via des OPCVM français, FIA, respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier) et/ou OPCVM européens.

Le gérant détermine l'exposition nette du portefeuille aux marchés actions et la maturité du portefeuille obligataire sur la base d'une analyse de l'environnement économique. En vue de la sélection des actifs, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement, ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation. La gestion est basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds sur la base d'une évaluation interne attribuée à chaque OPCVM potentiellement sélectionné (via une approche quantitative et qualitative).

Le FCP est exposé au marché des actions internationales (de -20% à +60%). La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition géographique, sectorielle et de taille de capitalisation (les actions de petites capitalisations pourront constituer 60% de l'actif net). La gestion pourra intervenir sur les marchés des pays émergents jusqu'à 60% de l'actif net du FCP.

Le FCP est exposé également aux titres de créances et instruments des marchés monétaires internationaux (taux fixes et/ou variables) de 20% à 100% de l'actif net. La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, du rating ((les titres « investment grade » pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net et les titres spéculatifs ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la Société de Gestion ou encore non notés jusqu'à 30%) et de sensibilité (-2 à 6). L'exposition en obligations convertibles sera inférieure à 10% de l'actif net. Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP limitera à 20% de l'actif net son investissement en OPC éligibles déployant des stratégies alternatives (par exemple : Event Driven / Situations Spéciales ; Relative Value / Valeur relative ; Global Macro / Stratégies macro-économiques / opportunistes ; Credit arbitrage / Arbitrage crédit ; Long/Short Equity / Stratégie actions long/short ; Multi stratégies ; Marché des Collateralized Loan Obligations ou « CLO » ...), et uniquement sous la forme d'OPCVM.

Le Fonds peut, par ailleurs, intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux, action ou change. L'utilisation de ces instruments visera notamment à augmenter l'exposition aux actions du FCP ou à couvrir partiellement le portefeuille. Il est, néanmoins, précisé qu'aucune couverture systématique ne sera appliquée sur les risques précités.

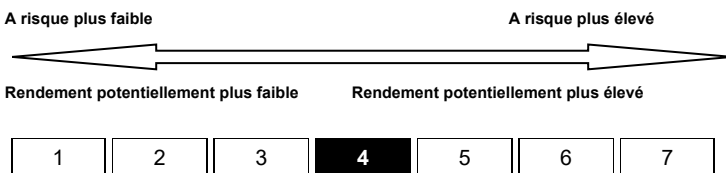
Les instruments dérivés pourront, également, servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants.

Le FCP pourra, par ailleurs, comprendre, dans la limite de 10% de l'actif net, des produits structurés de crédit. Il s'agira exclusivement de produits structurés de crédit ayant la nature de Credit Linked Notes (CLN) portant sur l'indice iTraxx Main. En outre, le FCP pourra être exposé aux matières premières à hauteur de 10% de l'actif net via des contrats financiers sur indices éligibles de matières premières (pétrole, or, autres métaux précieux...) ou encore des ETF (Exchange Traded Funds) portant sur ces mêmes indices (par exemple, des trackers sur compagnies minières de la zone OCDE ou encore des trackers sur un indice éligible de commodities).

Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées le jour ouvré précédant chaque jour d'établissement de la valeur liquidative, jusqu'à 18 heures (J-1) chez CACEIS BANK et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée quotidiennement sur les cours de clôture de J publiée en J+2.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque en raison de son exposition de 20 à 100% sur les supports obligataires et/ou monétaires des marchés internationaux et de 0% à 60% et de 0 à 60% maximum sur les actions internationales (y compris sur les petites et moyennes capitalisations et sur les pays émergents pour 60% de l'actif net maximum).

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,58%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la performance annuelle observée au-delà de celle de l'indicateur de référence, i.e. €STR + 2%. Montant facturé au titre du dernier exercice clos le 31/12/2021 : 0,23%

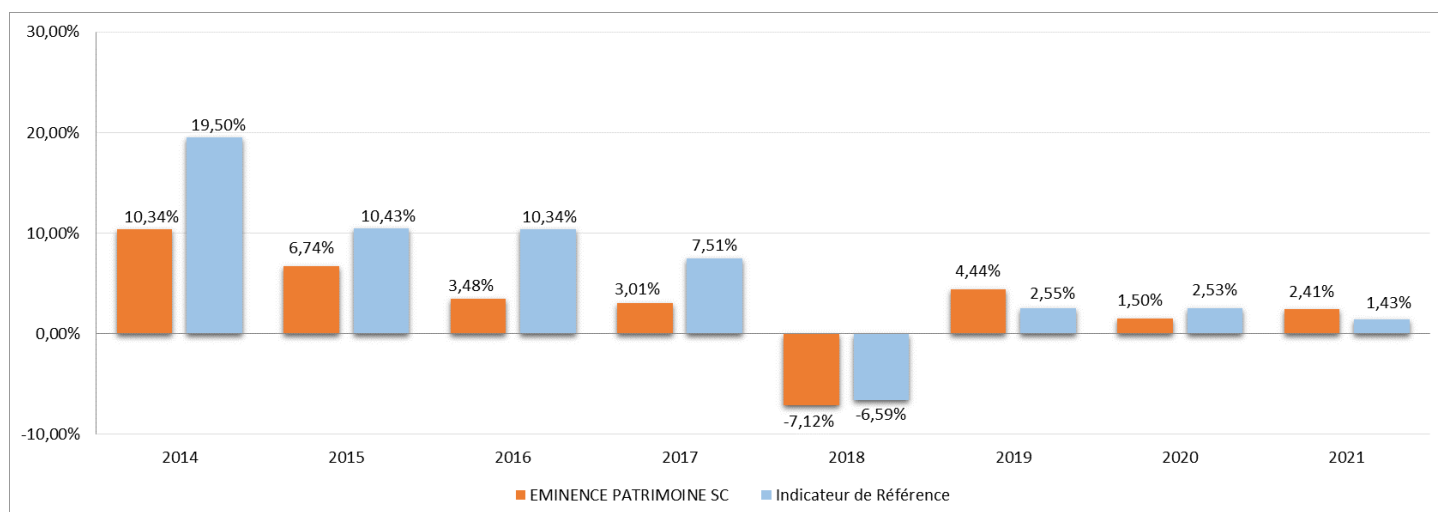
*Le chiffre communiqué se fonde sur le calcul des frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Il peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La cristallisation des commissions de surperformance est effectuée annuellement, le dernier jour de bourse ouvré de l'exercice comptable. Il est précisé que toute sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.aurisgestion.com.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 30/09/2013

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Changements importants au cours de la période : l'OPCVM est géré par AURIS GESTION depuis le 08/11/2021.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.
- Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
- Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.
- D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est, quant à elle, disponible auprès de la Société de Gestion.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **27/09/2022**.